



VILLE D'ETAMPES

----- DECISION DU MAIRE N° VI-DEC-2021-188

OBJET :

Le Maire de la Ville d'ETAMPES,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

VU l'article L 2122-23 qui en précise les conditions d'exécution,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 aux termes de laquelle le Conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire par suppléance, les pouvoirs lui permettant de régler toutes les affaires énumérées à l'article L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT la nécessité de prolonger la durée de location des véhicules UGAP/ARVAL, dans l'attente de la mise en œuvre d'une consultation pour le renouvellement du parc automobile,

VU la proposition présentée par le groupe ARVAL, pour une durée de un an,

DECIDE

ARTICLE 1 : De signer un avenant de prolongation avec le groupe ARVAL, pour les véhicules de type 308 PEUGEOT et PARTNER, selon la liste indiquée en annexe.


ARTICLE 2 : De dire que le montant pour la prolongation sera prélevée sur le budget en cours.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification aux personnes intéressées, de sa publication et de sa transmission en préfecture.

ARTICLE 4: Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Sous-Préfet d'Étampes, publié au registre des actes administratifs et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Comptable public responsable de la Trésorerie d'Étampes collectivités
- Groupe ARVAL
- Service Garage

Fait à Etampes, le


Par délégation du Maire
Marie-Claude GIRARDEAU
Adjointe au Maire en charge de
l'enseignement, de l'éducation, de l'enfance, du
patrimoine historique, de la culture et de
la commande publique

Certifié exécutoire, compte tenu de la publication le :

Ou Certifié exécutoire, compte tenu de la notification le :